



*Commune de
Montanaire*



PRÉAVIS N° 2026-06

Conseil communal du 18 juin 2026

Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 mai 2026

Délégué de la Municipalité : Valentin Dubach



1	PRÉAMBULE	2
2	DESCRIPTION DU PROJET	3
2.1	Amélioration de la Cour de récréation	3
2.2	Amélioration de la Place de jeux	3
3	PLAN DE SITUATION	4
4	COÛTS DU PROJET	5
4.1	Subventions	5
4.2	Participation de l'ASIRE.....	5
5	AMORTISSEMENT.....	6
6	CONCLUSION	6

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1 PRÉAMBULE

Suite à la récurrence de problèmes rencontrés par l'ASIRE avec la cour d'école de St-Cierges, notamment le bris de vitres engendrant des frais importants, la commune a engagé une démarche visant à améliorer la cour de récréation du site scolaire de St-Cierges et sa place de jeux attenante. Ces deux espaces forment un ensemble directement lié aux bâtiments scolaires utilisés quotidiennement par les écoliers ainsi que par l'UAPE.

Une consultation menée auprès des utilisateurs a mis en évidence un fonctionnement globalement satisfaisant, tout en confirmant plusieurs besoins d'amélioration. Les remarques portent notamment sur la présence de graviers jugés inadaptés suite à divers bris de vitres, le manque d'ombrage en période chaude, le besoin de points d'assise supplémentaires, ainsi que l'intérêt de mieux valoriser certains espaces existants.

Dans ce contexte, la Municipalité a lancé un appel d'offres afin d'obtenir une proposition cohérente, et adaptée au contexte scolaire en vue d'une réalisation durant les vacances scolaires d'été 2026, sous réserve de l'acceptation du crédit.

Le présent préavis a pour objet de solliciter auprès du Conseil communal l'octroi d'un crédit destiné à financer l'amélioration de la cour de récréation et de la place de jeux du site scolaire de St-Cierges.



2 DESCRIPTION DU PROJET

Les objectifs du projet sont de remplacer les surfaces en gravier par des pavés filtrants ; renforcer l'ombrage par la plantation d'arbres afin réduire les îlots de chaleur ; améliorer la qualité des aménagements pour les élèves et la population ; tout en maintenant la possibilité d'un stationnement ponctuel de véhicules lors d'événements à St-Cierges.

2.1 AMÉLIORATION DE LA COUR DE RÉCRÉATION

La cour constitue l'espace principal utilisé au quotidien par les enfants tant de l'école que du l'UAPE. Elle doit rester compatible avec un usage scolaire régulier, tout en conservant la possibilité d'accueillir des voitures. La configuration proposée a été pensée en ce sens, et si le crédit est validé, elle sera finalisée directement avec les deux représentants de l'ASIRE et de l'EFAJE qui ont été consultés.

Le point central du projet consiste à remplacer les graviers existants par des pavés filtrants offrant un meilleur confort d'usage et la résolution de problèmes de déprédations. En complément, une attention particulière a été portée au renforcement de l'ombrage par la plantation de 5 arbres. Enfin les aménagements sont améliorés afin d'ajouter des assises et des jeux (panier de basket, jeu au sol,...).

2.2 AMÉLIORATION DE LA PLACE DE JEUX

La place de jeux est directement reliée à l'école et s'inscrit dans le même ensemble que la cour.

La Municipalité prévoit de compléter la place de jeux également par des mesures d'ombrage. Dans ce cadre, une pergola en bois végétalisée sera installée au-dessus de la table existante ainsi que 6 arbres autour des jeux existants. Des cheminements en copeaux entre les jeux seront créés, des bancs ajoutés et la Municipalité s'est également vue proposée à satisfaction l'ajoute d'un nouveau jeu à cordes. Enfin, un escalier sera également ajouté pour remonter le toboggan.



3 PLAN DE SITUATION





4 COÛTS DU PROJET

La proposition retenue par la Municipalité favorise un ensemble harmonieux et qui satisfaisait au maximum ou dépasse les critères demandés dans l'appel d'offre. Les coûts se divisent de la manière suivante.

Poste	Coût CHF	Subvention
Travaux préparatoires (mise en place, implantations, organisation de chantier)	9'500.00	–
Travaux de démolitions (déposes et évacuations ponctuelles)	3'231.75	–
Travaux de terrassements (préparation des surfaces, fouilles pour plantations)	11'382.50	–
Travaux de constructions (pavés filtrants, fourniture et pose)	79'560.00	≈ 20'850.00
Travaux de jardinages (plantations d'arbres, fourniture et plantation – dimensions mix 25-30cm x 8 + 20-25cm x 4)	25'350.00	≈ 18'000.00
Travaux d'équipements (mobilier, table, bancs, panier de basket, aménagements place de jeux)	23'675.00	–
Nouveau jeu à cordes (pose comprise)	9'925.00	
Total HT	162'624.25	≈ 38'850.00
TVA 8.10 %	13'172.55	–
Total net y c. TVA	175'796.80	≈ 38'850.00
Total net indicatif après subventions	≈ 136'940.80	

4.1 SUBVENTIONS

Les montants de subventions indiqués ci-dessus sont des estimations. Pour les pavés filtrants, le projet semble compatible avec l'aide cantonale d'environ CHF 30.00 par m².

Pour les arbres à tige, une aide d'environ CHF 1'500.00 par arbre est possible à condition que le calibre atteigne au minimum 20 cm. Pour cette raison la Municipalité a favorisé une variante de projet qui permet de bénéficier de ce soutien.

4.2 PARTICIPATION DE L'ASIRE

L'ASIRE en tant qu'utilisateur de lieux, s'est proposé à participer à cet investissement à travers une hausse de son loyer dû à la commune. **A l'écriture de ces lignes la clé de répartition définitive est encore à déterminer** par le CODIR de l'ASIRE mais elle se situera à environ 40% du projet. Cette clé correspond à l'usage qu'elle a des lieux par rapport aux autres utilisateurs.

Ainsi, les CHF ≈175'000.00 x 40%, amortis sur 10 ans, augmenteront le loyer de l'ASIRE CHF 7'000.00 par an pendant 10 ans. Le montant définitif réel sera cependant établi en fonction du coût final après subventions.



Commune de Montanaire

Préavis N° 2026-06

Amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges

5 AMORTISSEMENT

Conformément aux recommandations cantonales liées au modèle comptable harmonisé MCH2, les aménagements de places de jeux, cours d'école et espaces extérieurs similaires sont amortis sur une durée de 10 ans.

6 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Montanaire :

- vu le préavis N° 2026-06 de la Municipalité ;
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et de la Commission de finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accorder un crédit de CHF 180'000.00 destiné à l'amélioration de la cour et place de jeu de l'école de St-Cierges ;
- de financer cette dépense par la trésorerie courante.

La Syndique

Cécile Crisinel Favre

Pour la Municipalité



La Secrétaire

Barbara Joliquin